



Bulletin Officiel

N° 5396 Mardi 11 Juillet 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 » 3-5

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 6-11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 12-15

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 16-18

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE EURO-CYCLES 19

INFORMATIONS POST AGO-AGE

SOTUVER - AGO - 20-23

SOCIETE ADWYA - AGO - 24-28

SOCIETE ADWYA - AGE - 29

COURBE DES TAUX

30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

31-32

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- AMI ASSURANCES S.A
- AIRLINES FCP VALEURS CEA
- FCP VALEURS QUIETUDE 2017
- FCP VALEURS QUIETUDE 2018

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 juillet 2017.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiés ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :				
<ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :				
<ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باست ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE EURO-CYCLES**

Siège social : Z.I KALAA KEBIRA 4060 HAMMAM – SOUSSE

La Société EURO-CYCLES publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

	LIBELLE	UNITES	Performances du 2eme Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 30/06		Variation		2016
			2017	2016	2017	2016	En valeur	EN %	
1	CHIFFRE D'AFFAIRE	Milliers de Dinars	24 154	20 257	45 982	40 182	5 800	14%	80 283
	Chiffre d'affaire Export	Milliers de Dinars	24 154	20 257	45 982	40 182	5 800	14%	80 283
							En nombres		
2	VOLUME DE PRODUCTION	VELOS	117 186	111 954	236 347	225 747	10 600	5%	470 511
3	INVESTISSEMENT	Milliers de Dinars	525	837	1 131	1 649	-518	-31%	3 830
	Investissement corporels et incorporels	Milliers de Dinars	525	837	1 131	1 649	-518	-31%	3 830
	Investissement financiers	Milliers de Dinars							
4	STRUCTURE D'ENDETTEMENT	Milliers de Dinars	0	0	20 853	12 637	8 216	65%	14 883
	Endettement à long et moyen terme	Milliers de Dinars	0	0	3 501	368	3 133	851%	3 501
	Échéances à court terme	Milliers de Dinars	0	0	535	88	447	508%	1 063
	Crédit de Gestion (Financement Import)	Milliers de Dinars	0	0	16 817	12 181	4 636	38%	10 319

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels 2017 ci-dessus sont: la comptabilité générale et la comptabilité matière

Ces informations restent quand même provisoires

Les Chiffres arrêtés au 31/12/2016 sont conformes aux Rapports du commissaire aux comptes

Commentaires :

* La société EURO-CYCLES a réalisé au 30 Juin 2017 un chiffre d'affaire de 45 982 MDT, soit une augmentation de 14% par rapport au 30/06/2016.

* La production au 30 Juin 2017 a augmenté de 5% par rapport à la même période de 2016.

* Les investissements au 30 juin 2017 ont été de l'ordre de 1 131 MDT, ces investissements correspondent à l'achèvement des travaux de construction du Bâtiments de production des vélos enfants, le Bloc Social, l'Administration, et le renforcement du parc du Transport.

* Les engagements bancaires de la Société EURO-CYCLES se sont élevés à 20 853 MDT au 30/06/2017, soit une augmentation de 65% par rapport au 30/06/2016.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2017, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I. Les résolutions adoptées

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve ledit rapport et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Quatrième Résolution

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du conseil d'administration décharge et quitus entier et sans réserves de leurs gestions relative à l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2016	6 230 187,005
Résultat reporté 2015	2 224 181,756
Bénéfice distribuable	8 454 368,761

- Suite -

Réserve légale (5% plafonné à 10% du capital)	
Réserves pour réinvestissements exonérés	2 089 442,667
Dividende	5 156 381,120
Report à nouveau	1 208 544,974

Les dividendes de l'exercice 2016 sont ainsi fixés à 220 millimes par action de nominal de 1dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 28/07/2017

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2016 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Sami MANJOUR comme co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2017. Le mandat du co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	<u>58 223 628</u>	<u>56 286 190</u>	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>39 734 558</u>	<u>39 082 786</u>
Actifs Immobilisés					
Immobilisations Incorporelles	1 010 282	985 170	Capital Social	23 438 096	23 438 096
<i>Moins : Amortissements</i>	-935 246	-834 290	Réserves	12 536 436	10 428 572
	75 036	150 880	Résultats Reportés	1 208 543	2 224 181
Immobilisations Corporelles	105 899 795	106 668 905	Subventions d'investissement	2 551 483	2 991 937
<i>Moins : Amortissements</i>	-48 911 206	-51 926 650	Réserve pour réinvestissement		0
	56 988 589	54 742 255			
Immobilisations Financières	1 115 280	1 225 454	<u>Capitaux Propres avant Résultat</u>	<u>39 734 558</u>	<u>39 082 786</u>
<i>Moins : Provisions</i>	-61 566	-61 566			
	1 053 714	1 163 888	Résultat de l'exercice	0	0
<u>Total des Actifs Immobilisés</u>	<u>58 117 339</u>	<u>56 057 023</u>			
Autres Actifs non courants	106 289	229 167	<u>PASSIFS</u>	<u>66 611 269</u>	<u>61 557 292</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>	<u>48 122 200</u>	<u>44 353 889</u>			
Stocks	33 619 740	31 135 636			
<i>Moins : Provisions</i>	-218 624	-241 830	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	<u>17 414 266</u>	<u>10 516 031</u>
	33 401 116	30 893 806			
Clients et comptes rattachés	12 211 636	12 422 724	-		
<i>Moins : Provisions</i>	-2 995 504	-2 737 953	Emprunts	16 898 133	10 073 798
	9 216 132	9 684 771	Provisions	516 133	442 233
Autres actifs courants	3 234 822	3 843 283	<u>PASSIFS COURANTS</u>	<u>49 197 003</u>	<u>51 041 261</u>
<i>Moins : Provisions</i>	-367 213	-269 358	Fournisseurs et comptes rattachés	9 398 887	11 250 886
	2 867 609	3 573 925	Autres passifs courants	11 633 920	10 904 436
Placements et autres actifs financiers	0	0	Concours Bancaires et autres passifs financiers	28 164 196	28 885 939
Liquidités & équivalents de liquidités	2 637 343	201 387			
Total des Actifs	106 345 828	100 640 079	Total des Capitaux propres & Passifs	106 345 828	100 640 079

- Suite -**III-Etat d'évolution des capitaux propres :**

Désignation	Capital	Réserve légale	Fond social	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale réinvesti	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016 avant affectation	23 438 096	2 343 810	595 345	2 224 181	2 551 483	200 000	0	7 307 838	6 230 187	44 890 940
Résultat de l'exercice									0	0
Résultats reportés				-1 015 637					1 015 637	0
Distribution des dividendes									-5 156 381	-5 156 381
Réserve légale		0							0	0
Fond Social			0							0
Actions propres										
Réserve de réinvestissement							2 089 443		-2 089 443	0
subvention accordée										
Amortissement de la subvention					0					0
Augmentation du capital par incorporation des réserves										
Solde au 31/12/2016 après affectation	23 438 096	2 343 810	595 345	1 208 544	2 551 483	200 000	2 089 443	7 307 838	0	39 734 559

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ADWYA
Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 21 Juin 2017, la Société Adwya publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- RESOLUTIONS ADOPTÉES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016, approuve les états financiers de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2016,

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2016, qui est de l'ordre **2.734.405,000 TND**.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

o Bénéfice net au 31/12/2016 :	2.734.405,000 TND
o Réserves légales (5% Bénéfice Net)	136.720,250 TND
o Réserve Spéciale pour Réinvestissement	1.287.000,000 TND
o Autres réserves ordinaires	1.310.684,750 TND

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2016.

L'Assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme annuelle de Cinq mille Dinars (5 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, constatant que le mandat des Administrateurs actuels arrive à expiration, décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2019 :

- **Mr Tahar EL MATERI**
- **Mr Moncef ZEMERLI**
- **Mr Mounir JERBI, représentant les petits porteurs,**
- **Mr Hichem TERZI, représentant les petits porteurs,**
- **Mr Sofiene EL MATERI**
- **Madame Molka DHAHAB EL MATERI**

L'Assemblée décide en outre d'attribuer à l'Etat Tunisien un deuxième poste au sein du conseil d'Administration. Désormais, l'Etat sera représenté par deux membres, dont l'identité complète sera incessamment notifiée à la Société.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- r actionnaires u r

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

II - LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 745 182	2 582 198
Moins : amortissements	(2 129 257)	(1 982 984)
	615 925	599 214
Immobilisations corporelles	64 027 951	57 064 626
Moins : amortissements et provisions	(34 376 015)	(31 095 209)
	29 651 936	25 969 417
Immobilisations financières	161 003	160 633
Moins : provisions	-	
	161 003	160 633
Total des actifs immobilisés	30 428 864	26 729 264
Autres actifs non courants	557 759	429 534
Total des actifs non courants	30 986 623	27 158 798
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	29 050 279	23 057 629
Moins : provisions	(991 248)	(920 859)
	28 059 031	22 136 770
Clients et comptes rattachés	18 995 520	22 137 500
Moins : provisions	(531 437)	(531 437)
	18 464 083	21 606 063
Autres actifs courants	5 350 198	3 652 634
Placements et autres actifs financiers	2 331 860	2 167 803
Liquidités et équivalents de liquidités	544 080	1 185 588
Total des actifs courants	54 749 253	50 748 864
Total des actifs	85 735 875	77 907 652

- Suite -

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	20 592 000	17 160 000
Réserves	13 276 855	11 606 880
Subvention d'investissement	314 304	701 400
Total des capitaux propres après affectation	34 183 160	35 954 250
<u>PASSIFS</u>		
<u>Passifs non courants</u>		
Emprunts	7 439 470	9 414 050
Provisions	974 183	906 800
Total des passifs non courants	8 413 653	10 320 850
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	34 588 276	23 627 990
Autres passifs courants	4 708 725	4 188 430
Concours bancaires et autres passifs financiers	3 842 061	3 816 120
Total des passifs courants	43 139 062	31 632 550
Total des passifs	51 552 715	41 953 400
Total des capitaux propres et des passifs	85 735 875	77 907 650

- Suite -**III-L'état d'évolution des capitaux propres**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Réserve spéciale de Réinv.	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres
Situation au 31/12/2016 avant affectation	19 305 000	1 716 000	10 113 451	0	2 734 405	314 304	34 183 160
<u>Affectation approuvée par l'AGO du 21/06/2017</u>							
Affectation en réserves	0	136 720	1 310 684	1 287 000	(2 734 405)	0	0
Dividendes distribuées	0	0	0		0	0	0
Situation au 31/12/2016 après affectation	19 305 000	1 852 720	11 424 135	1 287 000	0	314 304	34 183 160

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE ADWYA
Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juin 2017, la société Adwya publie ci-dessous les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de Un Million Deux Cent Quatre Vingt Sept Mille (1.287.000,000) dinars par incorporation de la totalité de la réserve spéciale de réinvestissement prélevée sur le bénéfice de l'exercice 2016.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 1.287.000 Actions nouvelles de 1 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison **(01)** d'une nouvelle action gratuite pour **(15)** Quinze anciennes.

Ces actions porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2017.

L'exercice du droit d'attribution permet aux actionnaires actuels de parfaire leur parité de souscription ou de vendre leurs droits en bourse.

Le capital social passera ainsi de Dix Neuf Millions Trois Cent Cinq Mille dinars (19.305.000,000) à Vingt Millions Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille dinars (20.592.000,000 dinars).

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 19 305 000 actions composant le capital social et/ou cessionnaires des droits d'attributions en bourse à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour Quinze (15) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commence à partir du 31 Juillet 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au conseil d'administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Vingt Millions Cinq Cent Quatre Vingt Douze Mille dinars (20.592.000,000) dinars divisé en 20.592.000 actions de 1 dinar chacune numérotées de 1 à 20.592.000 totalement souscrites et intégralement libérées ».

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 JUILLET 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,185%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,240%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,295%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,350%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,375%	999,281
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,405%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,460%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,679%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,812%	996,025
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,881%	922,249
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,986%	992,149
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,378%	979,214
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,662%	966,565
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,767%	968,651
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,943%		968,374
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,054%	959,362
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,093%	991,978
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,136%	936,163
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,248%	942,491
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,277%	940,059
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,331%	934,627
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,373%	930,416
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,414%	926,523
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,734%		911,242
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,776%	904,562
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,808%	919,270
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,882%	915,851
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,182%		942,219

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,932	167,950		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,463	113,477		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,171	97,182		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,961	14,963		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,262	109,274		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,535	1,536		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,702	107,775		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,893	40,896		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,368	55,373		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,951	117,116		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,803	113,210		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,942	140,191		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	519,755	520,461		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,403	119,961		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	129,441	130,520		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,508	139,022		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,123	121,217		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,135	107,508		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	153,911	155,390		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,706	93,981		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,932	99,067		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,429	151,560		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,278	133,326		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	103,212	103,088		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,689	103,935		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,411	21,417		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 266,142	2 284,261		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	117,787	119,867		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	150,401	151,427		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	162,458	164,012		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,741	16,952		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 323,745	5 321,004		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 291,788	5 298,340		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,573	2,609		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,244	2,268		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,221	1,214		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,099	1,098		
40 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,102	1,101		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,099	1,099		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	115,164	117,124		
43 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,025	119,037		
45 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,101	10,274		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,346	106,358
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,490	101,499
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,351	103,363
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,528	100,540
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,105	102,118
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,364	105,376
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,625	102,638
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,208	100,218
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,436	102,442
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,494	100,505
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,329	102,340
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,851	101,705	101,716
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,821	104,834
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,284	103,295
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,321	102,331
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,897	100,908
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,556	102,565
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,750	100,762
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,057	102,069
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,704	103,713
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,883	100,895
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,108	101,118
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,663	103,673
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,805	100,814

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,420	10,422
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,765	101,777
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,082	102,095
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,198	103,211
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,236	10,237
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,753	58,303
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,362	101,845
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,259	17,275
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,030	292,075
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,307	29,452
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 322,798	2 325,771
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,744	71,872
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,978	54,031
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,373	105,566
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,595	91,869
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,675	10,724
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,379	11,469
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,105	14,262
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,661	12,754
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,695	13,720
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,027	12,039
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	145,673	146,856
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	139,617	140,146
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,094	9,162
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,953	103,341
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	84,414	85,438
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	86,042	87,439
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,515	96,547
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,388	98,926
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	97,212	97,630
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,344	10,416
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,691	102,673
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	145,689	147,971
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,871	105,103
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,002	104,698
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,994	206,867
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,058	186,118
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,014	156,707
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,061	22,522
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,344	143,299
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	125,249	124,991
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 074,939	9 074,939
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,946	82,764
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	976,773	988,055
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5541,101	5617,607
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4977,969	4987,238
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,000	99,992
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,513	113,959
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 713,079	10 836,377

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

AMI Assurances S.A

Siège social : Cité les Pins les Bergès du Lac II- Tunis

L'Assurances Multirisques Ittihad «AMI», publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mme Emna RACHIKOU (Cabinet FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Tijani CHAABANE (Cabinet Union Audit Tunisie)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2016	31/12/2016			2015
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 359 133	940 694	418 438	19 375
AC13- Fonds commercial	1 000 016	279 744	720 271	604 934
	2 359 149	1 220 439	1 138 710	624 309
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	4 069 819	2 213 019	1 856 800	1 512 818
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 786 803	772 010	1 014 793	1 021 586
AC23- Acomptes versées et immobilisations encours	112 678	0	112 678	112 575
	5 969 300	2 985 029	2 984 272	2 646 979
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	29 211 492	1 498 419	27 713 072	27 542 754
AC312-Terrains et constructions hors exploitation			0	0
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 430 999		1 430 999	1 559 990
AC324- Obligations et autres titres à revenus fixes	573 632		573 632	140 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	55 191 138	4 851 708	50 339 430	40 103 716
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	154 423 393		154 423 393	148 250 594
AC334- Autres prêts	2 996 704		2 996 704	3 015 104
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 914 658		3 914 658	4 008 666
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	288 408		288 408	258 997
	248 030 423	6 350 128	241 680 296	224 879 821
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	738 454	0	738 454	740 133
AC520-Provision d'assurance vie	5 156 810	0	5 156 810	4 240 896
AC530-Provision pour sinistres vie	468 261	0	468 261	375 850
AC531-Provision pour sinistres non vie	3 233 442	0	3 233 442	3 148 839
	9 596 968	0	9 596 968	8 505 718
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	2 681 162	0	2 681 162	2 153 687
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	54 943 728	19 185 473	35 758 255	28 843 974
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	25 619 303		25 619 303	20 964 578
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 172 423	2 442 292	730 131	1 760 459
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	373 857		373 857	326 770
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	3 995 287	26 780	3 968 507	2 870 842
AC633-Débiteurs divers	2 088 999	503 098	1 585 902	1 661 591
	92 874 758	22 157 642	70 717 117	58 581 901
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	15 054 260	1 669 253	13 385 008	46 205 683
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	6 061 763		6 061 763	5 312 664
AC722-Autres charges à répartir	2 356 660	1 460 052	896 608	1 145 963
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	9 201 920		9 201 920	7 796 011
AC733-Autres comptes de régularisation	1 023 960		1 023 960	537 497
	33 698 562	3 129 304	30 569 258	60 997 818
Total de l'actif	392 529 162	35 842 542	356 686 620	356 236 546



BILAN ARRETE AU 31/12/2016

ANNEXE 2

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2016	31/12/2015
Situation arrêtée au 31/12/2016		
Capitaux propres		
CP1- Capital social	18 508 784	18 508 784
CP2- Réserves et primes liées au capital	22 109 154	52 492 698
CP3- Résultats reportés	5 892 424	-30 985 915
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	46 510 362	40 015 567
CP6- Résultat de l'exercice	7 147 047	12 047 430
Total capitaux propres avant affectation	53 657 409	52 062 997
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	0	0
	0	0
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	1 114 936	1 205 295
	1 114 936	1 205 295
PA3-Provisions techniques brutes		
<i>PA310- Provisions pour primes non acquises</i>	50 416 457	44 009 533
<i>PA320- Provisions assurances vie</i>	31 063 469	29 234 809
<i>PA330- Provision pour sinistres (vie)</i>	4 840 660	4 104 858
<i>PA331- Provision pour sinistres (non vie)</i>	199 447 052	201 874 504
<i>PA340- Provision pour PB et ristourne (vie)</i>		0
<i>PA361- Autres provisions techniques (non vie)</i>	0	0
	285 767 638	279 223 704
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	2 822 256	3 389 657
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	3 447 157	1 326 703
PA63-Autres dettes		
<i>PA631-Dépôts et cautionnements reçus</i>	152 400	87 400
<i>PA632-Personnel</i>		0
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	6 414 731	4 076 196
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	1 317 843	13 507 385
	11 332 131	18 997 684
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif	0	0
<i>PA712-Autres comptes de régularisation Passif</i>	1 992 251	1 357 210
	1 992 251	1 357 210
Total du passif	303 029 211	304 173 549
Total des capitaux propres et du passif	356 686 620	356 236 546



Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Exprimé en dinars)

ANNEXE 3

Situation arrêtée au 31/12/2016	Opérations brutes 3/12/2016	Cessionset/o u rétrocession s 31/12/2016	Opérations nettes 31/12/2016	Opérations nettes 2015
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	149 560 676	-4 666 315	144 894 362	129 108 081
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-6 406 924	-1 679	-6 408 603	-4 332 240
	143 153 752	-4 667 994	138 485 758	124 775 841
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 296 498		8 296 498	8 921 393
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-101 896 929	770 271	-101 126 658	-79 764 706
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	2 392 705	84 604	2 477 309	298 925
	-99 504 224	854 875	-98 649 350	-79 465 781
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	34 747	0	34 747	0
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	-89 881
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-17 181 167		-17 181 167	-15 004 169
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	762 665		762 665	523 502
CHNV 43- Frais d'administration	-27 849 865		-27 849 865	-30 151 138
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		864 953	864 953	610 388
	-44 268 368	864 953	-43 403 415	-44 021 417
CHNV5- Autres charges techniques				
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance)	7 712 405	-2 948 167	4 764 239	10 120 155

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
 (Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	Opérations brutes 3/12/2016	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2016	Opérations nettes 31/12/2016	Opérations nettes 2015
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	6 466 339	-1 308 411	5 157 928	4 256 677
	6 466 339	-1 308 411	5 157 928	4 256 677
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 335 256		1 335 256	1 372 318
PRV 22- Produits des autres placements	95 422		95 422	37 722
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	134 442		134 442	72 599
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	1 565 120	0	1 565 120	1 482 639
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-1 094 240	147 108	-947 132	-1 380 298
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-735 802	92 411	-643 390	7 195
	-1 830 041	239 519	-1 590 522	-1 373 103
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-1 828 660	915 914	-912 746	-1 965 447
CHV 22- Autres provisions techniques	0	0	0	75 820
	-1 828 660	915 914	-912 746	-1 889 627
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0		0	272 051
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-801 323		-801 323	-771 891
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-13 566		-13 566	-15 590
CHV 43- Frais d'administration	-1 156 148		-1 156 148	-1 207 300
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		332 742	332 742	272 980
	-1 971 037	332 742	-1 638 295	-1 721 801
CHV5- Autres charges techniques				
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charg	-28 450		-28 450	-32 771
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-320 452		-320 452	-203 866
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-57 401		-57 401	-65 868
	-406 303	0	-406 303	-302 505
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la	1 995 418	179 765	2 175 183	724 330

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	4 764 239	10 120 155
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	2 175 183	724 330
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	11 353 456	12 071 470
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	811 356	331 815
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	1 143 140	638 607
	13 307 952	13 041 892
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-241 902	-288 270
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-2 724 746	-1 793 285
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-488 074	-579 400
	-3 454 722	-2 660 955
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-8 296 498	-8 921 393
PRNT2- Autres produits non techniques	102 309	50 861
CHNT3- Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	8 598 463	12 354 891
CHNT4 Impôt sur les bénéfices	-969 842	-307 462
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	7 628 621	12 047 429
CHNT5 Pertes extraordinaires	-481 573	
Résultat net de l'exercice	7 147 047	12 047 429



TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	2016	2015
HB1- Engagements reçus	167 000	166 000
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		



ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	Notes	2016	2015
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements des primes reçues des assurés		159 145 430	150 061 355
Sommes versées pour paiement des sinistres		-106 631 333	-89 110 271
Commissions versées aux intermédiaires		-15 727 662	-15 363 656
Encaissements des sinistres pour cessions		56 837	651 754
Décaissements des primes pour cessions		-1 728 895	-2 454 462
Commissions reçues des cessions			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-13 806 299	-12 167 166
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-139 341 747	-93 652 875
Encaissements liés à la cession de placements financiers		120 773 836	71 528 386
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-25 498 322	-21 108 180
Produits financiers reçus		9 389 795	8 911 192
Autres mouvements		-731 482	-1 609 431
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-14 099 843	-4 313 354
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 070 307	-2 037 954
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 070 307	-2 037 954
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			33 051 400
Encaissements Billet de trésorerie			12 000 000
Décaissements Billet de trésorerie		-12 000 000	
Distribution Dividende		-5 552 635	
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-17 552 635	45 051 400
Variation de trésorerie		-32 722 785	38 700 092
Trésorerie de début de l'exercice		47 777 045	9 076 952
Trésorerie de fin d'exercice	VI	15 054 260	47 777 045

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques El Ittihad- AMI

Siège social : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

Téléphone : +216 70 026 000

Email : ami.ass@planet.tn **Site web :** www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par tous les adhérents depuis la création de l'AMI et qui sont actuellement assurés ou non assurés .

L'AGE du 18/10/2014 a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination : Société d'Assurances Multirisques Ittihad avec le nom commercial AMI Assurances avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action ;

La restructuration des capitaux propres de la société a été effectuée selon les étapes suivantes :

- Création du capital social par apport en numéraire d'un montant total de 31 400 000 DT ayant donné lieu à l'émission de 1 570 000 DT actions de 1 DT chacune et à la constatation d'une prime d'émission de 29 830 000 DT.
- L'augmentation du capital par la conversion en partie du fonds des adhérents (1 735 140 DT) donnant lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- Incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT à raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMI, tenue le 23 Octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'une soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes à libérer intégralement à la souscription

L'AMI est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997, la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi 2014-47 du 24 juillet 2014.

L'AMI distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 141 agences, 37 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2016 s'élève à 306 et se présente comme suit :

Cadres	183
Employés	119
Contractuels	4
Total	306

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2016 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2015.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci-après :

▪ Fonds commercial	5%
▪ Logiciels	33%
▪ Constructions	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre Le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2013 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2014	: 50%
▪ créances de 2015	: 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent.

- Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.

- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des

taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance-crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

En raison de l'absence d'une norme tunisienne afférente à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat (à l'instar de l'IAS 12), l'AMI applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.

E- Dérogations :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques*** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion*** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- ***Provision pour participation aux bénéfices (non vie)*** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- ***Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques*** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- ***Provision pour égalisation vie*** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Le solde brut de ce poste est de 2 359 149 DT à la fin de l'exercice 2016 contre 1 599 156 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 759 993 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Logiciels	1 359 133	949 687	409 446
▪ Indemnité compensatrice (fonds commercial)	1 000 016	649 469	350 547
Total	2 359 149	1 599 156	759 993

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2016 est de 1 220 439 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2016 s'élève à 5 969 300 DT contre 5 615 834 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 353 466 DT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ AAI siège	1 501 785	1 462 251	39 534
▪ Matériel de transport	847 327	708 146	139 181
▪ Matériel informatique	1 720 706	1 613 884	106 822
▪ Matériel et mobilier de bureau	1 786 803	1 718 978	67 825
▪ Dépôts et cautionnements	112 678	112 575	103
Total	5 969 300	5 615 834	353 466

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2016 est de 2 985 029 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 241 680 296 DT en 2016 contre 224 879 821 DT en 2015, soit une augmentation de 16 800 475 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2016	Amort/Prov. 2016	Placement Net 2016	Placement Net 2015	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	29 211 492	1 498 419	27 713 072	27 542 754	170 318
▪ Placements dans les entreprises liées et participations	2 004 631	0	2 004 631	1 699 990	304 641
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	55 191 138	4 851 708	50 339 430	40 103 716	10 235 714
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	154 423 393	0	154 423 393	148 250 594	6 172 799
▪ Autres dépôts et Prêts	7 199 770	0	7 199 770	7 282 767	-82 997
Total	248 030 425	6 350 127	241 680 296	224 879 821	16 800 475

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions :

Le solde brut de ce poste s'élève à 29 211 492 DT au 31/12/2016. Le détail de ce poste se présente ainsi :

▪ Terrains	464 500	464 500	0
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800	0
▪ Terrain à Sfax	116 899	116 899	0
▪ Immeuble nouveau siège au jardins du Lac de Tunis	21 555 337	21 309 275	246 062
▪ Immeuble siège	696 300	696 300	0
▪ Immeuble Sfax	864 732	864 732	0
▪ Immeuble Sousse	349 800	349 800	0
▪ Immeuble Bizerte	327 660	327 660	0
▪ Immeuble Gabès	87 100	87 100	0
▪ Immeuble Nabeul	48 300	48 300	0
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000	0
▪ Société MAE immobilière	400 000	0	400 000
▪ Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	8 064	0
Total	29 211 492	28 565 430	646 062

L'amortissement des immeubles au 31/12/2016 s'élève à 1 498 419 DT.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde de ce poste s'élève à 1 430 999 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Actions Ettakafoulia	1 300 000	1 300 000	0
▪ Société GLOBAL SANTE sarl	25 000		25 000
▪ Actions GMP	105 999	259 990	-153 991
Total	1 430 999	1 559 990	-128 991

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:

Le solde brut de ce poste s'élève à 55 191 138 au 31/12/2016 contre 43 292 748 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 11 898 390 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Actions cotées	26 474 969	19 908 236	6 566 733
▪ Actions non cotées	7 539 825	9 108 584	-1 568 758
▪ SICAV obligataire	1 970 914	1 803 685	167 228
▪ Fond commun de placement	19 205 430	12 472 243	6 733 187
Total	55 191 138	43 292 748	11 898 390

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2016 pour 4 851 708 DT

AC332 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 154 423 393 DT au 31/12/2016 contre 148 250 594 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 6 172 799 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Emprunts obligataires	39 588 421	32 287 986	7 300 435
▪ Bons de trésors et assimilés	42 944 973	40 900 609	2 044 364
▪ Comptes de dépôts placements	71 770 000	74 042 000	-2 272 000
▪ Bons de caisse	120 000	1 020 000	-900 000
Total	154 423 393	148 250 594	6 172 799

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 2 996 704 DT contre 3 015 104 DT au 31/12/2015, soit une diminution de 18 400 DT.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 914 658 DT au 31/12/2016 contre 4 008 666 DT au 31/12/2015, soit une diminution de 94 008 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Dépôt auprès de la TGT	3 914 658	4 008 666	-94 008
Total	3 914 658	4 008 666	-94 008

AC34 – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 288 408 DT contre 258 997 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 29 411 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

<i>Placements dans les entreprises liées et participations</i>			
<i>Parts dans les entreprises avec un lien de participation</i>	1 430 999	1 430 999	1 430 999
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes</i>	573 632	573 632	0 573 632
<i>Autres placements financiers</i>			
<i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP</i>	55 191 138	50 339 430	50 339 430
<i>Obligations et autres titres à revenus fixe</i>	154 423 393	154 423 393	154 423 393
<i>Autres prêts</i>	2 996 704	2 996 704	2 996 704
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	3 914 658	3 914 658	3 914 658
<i>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</i>	288 408	288 408	288 408
Total	248 030 423	241 680 296	237 821 552 3 858 744

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 9 596 966 DT au 31/12/2016 contre 8 505 718 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 1 091 250 DT.

▪ Provision pour primes non acquises	738 454	740 133	-1 679
▪ Provision d'assurances vie	5 156 810	4 240 895	915 915
▪ Provision pour sinistres vie	468 261	375 850	92 411
▪ Provision pour sinistres non vie	3 233 442	3 148 839	84 603
Total	9 596 968	8 505 718	1 091 250

AC6 – Créances

Les créances totalisent un montant net de 70 717 117 DT au 31/12/2016 contre 58 581 901 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 12 135 216 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Primes acquises et non émises	2 681 162	2 153 687	527 475
▪ Créances nées d'opérations d'assurance directe	54 943 728	44 529 377	10 414 351
▪ Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	25 619 303	20 964 578	4 654 725
▪ Créances nées d'opérations de réassurance	3 172 423	3 471 710	-299 287
▪ Autres créances	6 458 144	5 362 301	1 095 843
▪ Provision pour dépréciation des créances	-22 157 642	-17 899 752	-4 257 890
Total	70 717 117	58 581 901	12 135 216

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 2 681 162 DT au 31/12/2016 contre 2 153 687 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 527 475 DT et se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Groupe	2 294 687	2 002 591	292 096
▪ Vie	386 475	151 096	235 379
Total	2 681 162	2 153 687	527 475

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2016 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 54 943 728 DT au 31/12/2016 contre 44 529 377 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 10 414 351 DT et se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Primes à annuler (a)	-4 938 260	-2 863 007	-2 075 253
▪ Agences-succursales (b)	59 881 988	47 392 384	12 489 604
Total	54 943 728	44 529 377	10 414 351

La provision relative à la dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 19 185 473 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à – 4 938 260 DT au 31/12/2016.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 59 881 988 DT au 31/12/2016. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. Les données extracomptables montrent un solde plus élevé que le solde comptable d'un montant de 829 962 DT

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 25 619 303 DT au 31/12/2016 contre 20 964 578 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 4 654 726 DT et se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Comptes de liaison	25 619 303	20 964 577	4 654 725
Total	25 619 303	20 964 577	4 654 725

Le solde de ce poste s'élève à 25 619 303 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
COMPTE DE LIAISON STAR	3 772 448
COMPTE DE LIAISON ASTREE	805 238
COMPTE DE LIAISON COMAR	1 666 837
COMPTE DE LIAISON GAT	1 070 507
COMPTE DE LIAISON M.A.E	1 496 161
COMPTE DE LIAISON CARTE	379 476
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	1 059 282
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	761 355
COMPTE DE LIAISON LLOYD	856 464
COMPTE DE LIAISON SELIM	198 766
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	309 765
COMPTE DE LIAISON BUAT	21 640
COMPTE DE LIAISON AMENA ETTAKAFOL	99 827
COMPTE DE LIAISON TAKEFULIA	90 861
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKEFUL	180 829
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	26 907
PREVISIONS DE RECOURS MATERIEL	624 668
PREVISIONS DE RECOURS CORPOREL	12 198 272
	25 619 303

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 172 423 DT au 31/12/2016 contre 3 471 710 DT au 31/12/2015, soit une diminution de 299 287 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ ATLAS CONSEIL	18 120	-	18 120
▪ WAULBAUM	12 643	51 736	-39 093
▪ NASCO		9 402	-9 402
▪ BEST RE	2 861 118	2 892 570	-31 452
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ SCOR		272 162	-272 162
▪ HANNOVERLIFE	266 943	235 661	31 282
▪ LABUAN RE	263	263	0
▪ ARAB AFRICAÏN	4 635	4 635	0
▪ MAGHERBIA		249	-249
▪ ARIG	1 787		1 787
▪ TRUST GROUPE	1 882		1 882
▪ AFRICAÏN BROKERS	179	178	1
Total	3 172 423	3 471 709	-299 286

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 6 458 144 DT au 31/12/2016 contre 5 362 300 DT au 31/12/2015, soit une diminution de 1 095 844 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Personnel	373 857	326 770	47 087
▪ Etat impôts et taxes (a)	3 995 288	2 870 841	1 124 447
▪ Compte d'attente	2 088 999	2 164 689	-75 690
Total	6 458 144	5 362 300	1 095 844

(a) Ce solde représente le crédit d'impôt au 31/12/2016

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 15 054 260 DT au 31/12/2016 contre 47 777 045 DT au 31/12/2015, soit une diminution de 32 722 785 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Effets et chèques en caisses (a)	8 703 909	8 078 151	625 758
▪ Banques AMI	5 731 683	39 090 127	-33 358 444
▪ Caisse	9 901	0	9 901
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	0
Total	15 054 260	47 777 045	-32 722 785

(a) Les effets et chèques en caisses sont provisionnés pour un montant de 1 669 253 DT au 31/12/2016

AC721 – Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 6 061 763 DT au 31/12/2016 contre 5 312 664 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 749 099 DT.

AC722 – Autres charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 2 356 660 D au 31/12/2016 et représentent les frais engagés pour l'opération de transformation de l'AMI. Ces charges sont résorbés sur 3 ans à partir de la date de l'AGE qui a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Itihad en société anonyme, soit en octobre 2014 .

La dotation aux résorptions des charges à répartir constatée en 2016 s'élève à 1 460 052 DT.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 10 225 880 DT au 31/12/2016 contre 8 333 508 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 1 892 372 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Intérêts courus et non échus	9 201 920	7 796 011	1 405 909
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 023 960	537 497	486 463
Total	10 225 880	8 333 508	1 892 372

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2016 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Dividende	Résultat 2016	Situation au 31/12/2016
Capital social	18 508 784					18 508 784
Reserves légales		602 372				602 372
Prime émission	47 677 756	-30 985 915			-	16 691 841
Autres compléments d'apports	4 814 942	-	-		-	4 814 942
Report à nouveau	-30 985 916	36 878 339	-		-	5 892 423
Résultat de l'exercice	12 047 430	-6 494 795	-	-5 552 635	7 147 047	7 147 047
Total	52 062 996	0	0	-5 552 635	7 147 047	53 657 409

(1) le résultat par action se présente comme suit:

Résultat de l'exercice	7 147 047
Nombre d'actions	18 508 784
Résultat par action	0,386

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 114 936 DT au 31/12/2016 contre 1 205 295 DT au 31/12/2015, soit une diminution de 90 359 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 114 936	1 155 295	-40 359
▪ Provision pour risques fiscal et social	0	50 000	-50 000
Total	1 114 936	1 205 295	-90 359

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 285 767 638 DT au 31/12/2016 contre 279 223 704 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 6 543 934 DT détaillée comme suit :

Désignations		31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	(*)	50 416 457	44 009 533	6 406 924
▪ Provision mathématique vie	(a)	31 063 469	29 234 809	1 828 660
▪ Provision pour sinistres à payer vie		4 840 660	4 104 858	735 802
▪ Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	199 447 052	201 874 504	-2 427 452
Total		285 767 638	279 223 704	6 543 934

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2016 :

Branche	Montant
Incendie	594 313
Transport	750 816
Risques divers	2 157 991
Risques spéciaux	538 133
Automobile (sinistres corporels)	146 601 906
Automobile (sinistres matériels)	47 140 692
Groupe	1 663 200
Total	199 447 052

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 567 401 DT pour passer à 2 822 256 DT au 31/12/2016 contre 3 389 657 DT au 31/12/2015.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	738 455	740 133	-1 678
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	2 083 801	2 649 523	-565 722
Total	2 822 256	3 389 657	-567 401

PA6 – Autres dettes

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 3 447 157 DT au 31/12/2016 contre 1 326 703 DT au 31/12/2015, soit une augmentation de 2 120 454 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 7 884 974 DT au 31/12/2016 contre 17 670 981 DT au 31/12/2015, soit une diminution de 9 786 007 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	152 400	87 400	65 000
▪ Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 414 731	4 076 196	2 338 535
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
▪ Autres crédoeurs divers	686 541	12 876 083	-12 189 542
Total	7 884 974	17 670 981	-9 786 007

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 357 210 DT en 2015 à 1 992 251 DT en 2016, soit une augmentation de 635 041 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
▪Provision pour congés payés	764 547	675 577	88 970
▪Charges à payer	1 227 704	681 633	546 071
Total	1 992 251	1 357 210	635 041

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2016 la somme nette de réassurances de 138 485 758 DT contre 124 775 841 DT en 2015 soit une variation nette de 13 709 917 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2016	Cessions 2016	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015	Variations nettes
Primes émises et acceptées	149 560 676	-4 666 315	144 894 361	129 108 080	15 786 281
Variation de la PPNA	-6 406 924	-1 679	-6 408 603	-4 332 239	-2 076 364
Total	143 153 752	-4 667 994	138 485 758	124 775 841	13 709 917

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 8 921 393 DT en 2015 à 8 296 498 DT en 2016 soit une variation négative de 624 895 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 98 649 350 DT en 2016 contre 79 465 781 DT en 2015 soit une augmentation de 19 183 569 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2016	Cessions 2016	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015	Variations nettes
Sinistres payés	-101 896 929	770 271	-101 126 658	-79 764 705	-21 361 953
Variation de la PSAP	2 392 705	84 604	2 477 309	298 924	2 178 385
Total	-99 504 224	854 875	-98 649 350	-79 465 781	-19 183 569

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 43 403 415 DT en 2016 contre 44 021 417 DT en 2015 soit une diminution de 618 002 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2016	Cessions 2016	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-17 181 167		-17 181 167	-15 004 169	-2 176 998
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	762 665		762 665	523 502	239 163
▪ Frais d'administration	-27 849 865		-27 849 865	-30 151 138	2 301 273
▪ Commissions reçues des réassureurs		864 953	864 953	610 388	254 565
Total	-44 268 368	864 953	-43 403 415	-44 021 417	618 002

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 4 256 677 DT nettes de réassurances en 2015 à 5 157 928 DT nettes de réassurances en 2016 soit une augmentation nette de 901 251 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 1 482 639 DT en 2015 à 1 565 120 DT en 2016 soit une augmentation de 82 481 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 590 522 DT en 2016 contre 1 373 103 DT en 2015 soit une augmentation nette de 217 419 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2016	Cessions 2016	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015	Variations nettes
Sinistres payés	-1 094 240	147 108	-947 132	-1 380 298	433 166
Variation de la PSAP	-735 801	92 411	-643 390	7 195	-650 585
Total	-1 830 041	239 519	-1 590 522	-1 373 103	-217 419

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -1 889 627 DT en 2015 à -912 746 DT en 2016 soit une variation de 976 881 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 638 295 DT en 2016 contre 1 721 801 DT en 2015, soit une diminution de 83 506 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2016	Cessions 2016	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-801 323		-801 323	-771 891	-29 432
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-13 566		-13 566	-15 590	2 024
▪ Frais d'administration	-1 156 148		-1 156 148	-1 207 300	51 152
▪ Commissions reçues des réassureurs		332 742	332 742	272 980	59 762
Total	-1 971 037	332 742	-1 638 295	-1 721 801	83 506

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 302 505 DT en 2015 à 406 303 DT en 2016 soit une augmentation de 103 798 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 10 120 155 DT en 2015 à 4 764 239 DT en 2016 soit une diminution de 5 355 916 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 724 330 DT en 2015 à 2 175 183 DT en 2016 soit une augmentation de 1 450 853 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 13 041 892 DT en 2015 à 13 307 952 DT en 2016 soit une variation positive de 266 060 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 3 454 722 DT en 2016 contre 2 660 955 DT en 2015 soit une variation positive de 793 767 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 29 006 013 DT en 2016 contre 31 358 438 DT en 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
CHNV43 Frais d'administration non vie	27 849 865	30 151 138	-2 301 273
CHV43 Frais d'administration vie	1 156 148	1 207 300	-51 152
Total	29 006 013	31 358 438	-2 352 425

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Salaires et compléments de salaires	11 357 069	9 679 939	1 677 130
Charges sociales	2 505 640	1 682 332	823 309
Autres charges	-25 788	54 963	-80 751
Total charges du personnel	13 836 922	11 417 234	2 419 688
STEG, SONEDE, Carburant	365 823	338 247	27 576
Imprimés et fournitures	523 554	236 565	286 989
Sous traitance restaurant	24 646	33 319	-8 674
Loyers	411 352	453 839	-42 487
Entretien et réparation	329 752	182 479	147 274
Assurances	647 364	703 523	-56 159
Honoraires	1 146 303	1 478 147	-331 844
Formations	164 899	149 946	14 953
Contribution organismes professionnels	532 487	482 359	50 128
Publicités	607 453	612 404	-4 951
Missions, réceptions et déplacements	129 913	137 252	-7 339
Transport du personnel	73 707	69 654	4 053
Subventions	1 165 511	988 927	176 584
Frais de poste et de télécommunication et bancaires	408 436	321 997	86 439
Jetons de présence	161 000	129 600	31 400
Impôts et taxes	2 960 096	2 555 710	404 386
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 485 682	11 051 479	-5 565 797
Autres frais généraux	31 115	15 757	15 358
Total frais par nature	29 006 013	31 358 438	-2 352 425

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 17 982 490 D en 2015

Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Désignation	Montant
Résultat comptable	8 598 462
Réintégrations	1 121 738
Déductions des amortissements différés et des déficits reportés	-1 046 122
Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	-2 253 099
Déduction pour reinvestissement	-3 650 000
Résultat fiscal	2 770 979
Impôts sur les bénéfices	969 842
Contribution conjoncturelle	481 573
Résultat net de l'exercice	7 147 047

Note complémentaire sur les parties liées :

1. Informations sur les engagements

- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 D, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échues le 31/03/2014. L'intégrité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.
- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par la BNA en 2016 pour un montant de 8.000.000 D selon les conditions suivantes :
 - La durée de vie moyenne est de 5 ans.
 - Les intérêts sont calculés au taux de 7,4%

La liste des emprunts obligataire souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2016	Date de Souscription	Echéance	taux
BNA 2009	1.000.000	599.800	31/03/2009	07/04/2024	5.4%
BNA 2011 P/C F.G.A	1.000.000	1.000.000	26/05/2011	26/05/2021	6.2%
TOTAL	2.000.000	1.599.800			

La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2016	Date de Souscription	Echéance	taux
CAT BNA	10.000.000	10.000.000	12/01/2016	15/01/2017	7.48%
CAT BNA	800.000	800.000	12/06/2015	12/06/2017	6.77%
CAT BNA	600.000	600.000	16/09/2015	16/09/2017	6.75%
CAT BNA	120.000	120.000	29/12/2015	29/12/2017	6.30%
CAT BNA	500.000	500.000	26/02/2016	26/02/2018	6.75%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	07/04/2016	07/04/2018	7.10%
CAT BNA	300.000	300.000	05/08/2016	05/08/2018	6.82%

En 2008 AMI assurances a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant 8.000.000 D. La valorisation du portefeuille au 31/12/2016 est de 11.548.560 D

2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

- 2.1. Reçues : Néant
- 2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

- 3.1. Reçues : Néant
- 3.2. Données :

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful « AT-TAKAFULIA » représentant ainsi 13 % du capital.
En 2013, l'apport en capital dans la société « ATTAKAFOULIA » a atteint 1 300 000 D, divisé en 260.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 33.33% du capital pour un montant de 119.999 Dinars.

En 2016 la société GMP a procédé à la réduction du capital pour le ramener de 1.200.000 D à 120.000 D . Cette réduction est réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de dix dinars à 1 dinar. La participation de AMI assurances est passée de 260.000 D à 26.000 D .

La conversion du compte courant d'actionnaire pour un montant de 80.000 D pour ramener la participation de 26.000 D à 106.000 D

L'acquisition gratuite de 13.999 actions pour ramener la participation de l'AMI à 119.999 D

4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2016 : Néant

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou données

4.3.1. Reçues :

- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 D.
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 D (HT).
- AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
 - 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2016, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 152 014 D en TTC.

4.3.2. Données :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 D (HT).

-AMI met à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 D (HT)

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2016 se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	47 777 045	9 076 952	38 700 093
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-14 099 843	-4 313 353	-9 786 490
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-1 070 307	-2 037 954	967 647
- Trésorerie provenant des activités de financement	-17 552 635	45 051 400	-62 604 035
Total	15 054 260	47 777 045	-32 722 785

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	8 703 909	8 078 151	625 758
▪ Banques AMI	5 731 683	39 090 127	-33 358 444
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	0
▪ Caisses	9 901		9 901
Total	15 054 260	47 777 045	-32 722 785

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2016
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2016

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	949 687			1 359 133	930 311		10 383				940 694		418 439
Fonds commercial	649 469			1 000 016	44 535		235 209				279 744		720 272
Total actifs incorporels	1 599 156			2 359 149	974 846	0	245 592	0	0	0	1 220 438	0	1 138 711
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	3 784 281	466 334	180 796	4 069 819	2 271 463				58 444		2 213 019		1 856 800
Autres installations, outillage et mobilier	1 718 978	67 825		1 786 803	697 392		74 618				772 010		1 014 793
Dépôts et cautionnements	112 575	103		112 678									112 678
Total actifs corporels d'exploitation	5 615 834	534 262	180 796	5 969 300	2 968 855	0	74 618	0	58 444	0	2 985 029	0	2 984 271
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	28 164 200	616 062	0	28 810 262	968 372		170 056				1 138 428		27 371 834
Terrains et constructions d'exploitaon et hors exploitation	401 230	0	0	401 230	54 304		5 687				59 991		341 239
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990	0	128 991	1 430 999									1 430 999
Obligations et autres titres à revenus fixe	140 000	513 632	80 000	573 632									573 632
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	43 292 748	41 883 532	29 985 142	55 191 138		3 189 032		1 662 676				4 851 708	50 339 430
Obligations et autres titres à revenus fixe	148 250 594	119 990 065	113 817 266	154 423 393									154 423 393
Autres prêts	3 015 104	612 662	631 062	2 996 704									2 996 704
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 008 666	2 831 149	2 925 157	3 914 658									3 914 658
													0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	258 997	512 767	483 356	288 408									288 408
Total placements	229 091 530	166 989 868	148 050 974	248 030 424	1 022 676	3 189 032	475 743	1 662 676	0	0	1 498 419	4 851 708	241 680 296
Total Général	236 306 520	167 524 130	148 231 770	256 358 873	4 966 377	3 189 032	795 953	1 662 676	58 444	0	5 703 886	4 851 708	245 803 278

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	29 211 492	27 713 072		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	27 905 968	27 905 968		0
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	1 970 914	1 970 914		
Autres parts d'OPVCM	19 205 430	19 205 430		0
Titres non cotées	7 539 825	7 010 007		529 818
Obligations et autres titres à revenus fixe	154 997 025	150 675 135		4 321 890
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	2 996 704	2 996 704		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	288 408	288 408		0
Autres dépôts	3 914 658	3 914 658		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total placements	248 030 424	241 680 296		4 851 708
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	244 745 312	238 395 184		4 851 708
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	36 619 632	34 950 379		1 669 252

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2016	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2016
AUGMENTATION CAPITAL STE IMMOBILIERE DE LA MAE	400 000		400 000
TERRAIN	464 500		464 500
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	4 188 800		4 188 800
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	104 000	27 531	76 469
IMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	32 460	147 872
IMMEUBLE SIEGE	696 300	184 548	511 752
IMMEUBLE SFAX	684 400	181 366	503 034
IMMEUBLE SOUSSE	349 800	92 697	257 103
IMMEUBLE BIZERTE	327 660	86 830	240 830
IMMEUBLE GABES	87 100	23 081	64 019
IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE LAC 2	21 555 337	857 106	20 698 231
IMMEUBLE NABEUL	48 300	12 800	35 501
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
ACTIONS S. T. B	2 050 050	672 629	1 377 421
ACTIONS ASSAD	47 140	10 127	37 014
ACTIONS SOCIETE OFFICEPLAST	1 589 687		1 589 687
ACTIONS COTEES ARTES	78 882		78 882
ACTION UNIMED	1 802 145		1 802 145
ACTIONS HANNIBAL LEASE	97 052	5 833	91 219
ACTIONS BANQUE DU SUD	1 192 909		1 192 909
ACTION MONOPRIX	1 358 000	391 241	966 759
ACTION S.F.B.T.	392 303	43 951	348 352
ACTIONS ADWYA	73 122	5 912	67 210
ACTIONS BH	38 520	1 105	37 415
ACTIONS BIAT (ATIJARI INTERMEDIATION)	478 487		478 487
ACTIONS CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	743 135	256 871
ACTIONS SOMOCER	1 194 642	144 280	1 050 362
ACTIONS STAR	564 788	162 741	402 047
ACTIONS TUNIS RE	6 823 258	618 090	6 205 168
ACTIONS ONE TECH HOLDING	625 781		625 781
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	100 000	61 000	39 000
ACTION EURO-CYCLES	50 471		50 471
ACTION LAND'OR	50 003		50 003
ACTIONS SOTIPAPIER	1 730 525	223 384	1 507 141
ACTIONS DELICE HOLDING DH AA	996 521		996 521
ACTIONS BNA	1 058 716	366 781	691 934
ACTIONS CITY CARS (K.I.A)	543 357		543 357
ACTION UADH	2 478 825	871 683	1 607 142
ACTIONS SAH	59 780		59 780
ACTION MCP SAFE FUND	138 059		138 059
ACTION MCP EQUITY	149 236		149 236
SICAV OBLIG BNA	157 027		157 027
SICAV AXIS TRESORERIE	259 490		259 490
FOND COMMUN DE PLACEMENT INNOVATION (STB FINANCE)	583 903		583 903
FOND COMMUN DE PLACEMENT SMART ASSET MANAGEMENT	500 854		500 854
FOND COMMUN DE PLACEMENT MAC HORIZON 2022 FCP	1 000 000		1 000 000
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	200 007		200 007
FOND COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE	497 282		497 282
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P. VALEUR INSTITUTIONNEL)	2 000 000		2 000 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (T.F.F)	300 000		300 000
F.C.P.R MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	500 000		500 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	220 000		220 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX-ESPOIR	1 649 100		1 649 100
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R SWING)	1 750 000		1 750 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT ATIJARI FCP DYNAMIQUE	999 915		999 915
ACTION SICAV AOS	499 938		499 938
SICAV BIAT TRESOR	160 265		160 265
SICAV TUNISIE VALEUR ENTREPRISE	221 649		221 649
FOND COMMUN DE PLACEMENT BIAT EQUITY PERFORMANCE	1 004 369		1 004 369
SICAV BIAT CAPITAL	3 551		3 551
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 000		8 000 000
SICAV AMEN INVEST (AMEN TRESOR SICAV)	208 967		208 967
SICAV SALAMET CAP	29		29
ACTIONS MAXULA SICAV OBLIGATAIRE	63 095		63 095
FIDELITY SICAV	6 099		6 099
ACTIONS SANADETT SICAV	103 508		103 508
ACTION NON COTEE S.T.M.	1 860	1 860	0
ACTION NON COTEE CPHUTOUR	17 430	17 430	0

ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	456 360	456 360	0
ACTION NON COTEE SOTUTOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U.G.T.T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950	1 950	0
ACTIONS NON COTEEES BTS	10 000		10 000
ACTION NON COTE SOCIAL RESIDENCE CAP BON SA	250 000		250 000
ACTION NON COTE SOCIAL MUTUELLE DU SAVOIR	200 000		200 000
ACTION NON COTEE S.D.A	7 500	7 500	0
ACTION NON COTE STIP	1 600 000		1 600 000
ACTION STE TOSCANI	450 000		450 000
ACTION MCP DEVELOPERS	1 000 000		1 000 000
ACTIONS BK FOOD	800 007		800 007
ACTIONS NON COTES SOCIETE JAPANESE MOTORS COMPANY	2 400 000		2 400 000
ACTION N COTE STE AUTOMOBIL SA	300 000		300 000
EMPRUNT ATTIJARI LEASING	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT EL WIFAC LEASING	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	1 249 800		1 249 800
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	1 125 000		1 125 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	1 480 000		1 480 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008 ET 2015	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	1 140 000		1 140 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	580 000		580 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	504 890		504 890
TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA	2 000 000		2 000 000
EMP. OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	560 000		560 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	560 000		560 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	1 313 520		1 313 520
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	100 000		100 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	160 000		160 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	260 000		260 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2013/1	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI	1 471 405		1 471 405
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	1 700 000		1 700 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	599 800		599 800
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2016	8 000 000		8 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	2 467 800		2 467 800
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	1 623 330		1 623 330
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	180 000		180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2012/1	214 300		214 300
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2014/1	120 000		120 000
EMPRUNT NATIONAL 2014	5 618 576		5 618 576
B.T.A TUNISIE VALEURS	983 800		983 800
B.T.A MAXULA BOURSE	4 369 650		4 369 650
B.T.A. ATTIJARI BANK TUNIS	35 177 509		35 177 509
B.T.A. BIAT TUNIS	506 400		506 400
BTA AMEN INVEST	977 000		977 000
B T A AMEN BANQUE TUNIS	930 614		930 614
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	5 350 000		5 350 000
COMPTE A TERME STB GABES	3 600 000		3 600 000
COMPTE A TERME BANQUE ZITOUNA	400 000		400 000
COMPTE A TERME BNA LES BERGES DU LAC	13 320 000		13 320 000
COMPTE A TERME BH AGENCE LAC 1	11 000 000		11 000 000
COMPTE A TERME AB TUNIS	6 100 000		6 100 000
COMPTE A TERME ET C.D.P AB SOUSSE	4 150 000		4 150 000
COMPTE A TERME ATB TUNIS	7 300 000		7 300 000
COMPTE A TERME B.T.E.	14 600 000		14 600 000
COMPTE A TERME BTE VIE	100 000		100 000
COMPTE A TERME BTE BIZERTE	200 000		200 000
BON DE CAISSE BIAT FORMATION	120 000		120 000
COMPTE A TERME BIAT UFGA	100 000		100 000
COMPTE A TERME AB SFAX	1 200 000		1 200 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	1 800 000		1 800 000
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	2 050 000		2 050 000
C.D.P ATTIJARI BANK VIE	500 000		500 000
PRET SOCIETE HOTELIERE ET IMMOBILIERE AMILCAR	513 632		513 632
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	105 999		105 999
PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIETE GLOBAL SANTE SARL	25 000		25 000
ACTIONS STE ATTAKAFOULIA	1 300 000		1 300 000
PRET SOCIETE GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE (GME)	60 000		60 000
PRETS AU PERSONNEL	2 996 704		2 996 704
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN " CONSIG"	3 914 658		3 914 658
CREANCES POUR ESPECES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	288 408		288 408
TOTAL	248 030 424	6 350 128	241 680 295

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
<i>Inventaire 2014</i>					
Réglements cumulés	47 249 247	28 263 646	11 833 297		
Provisions pour sinistres	37 523 216	52 033 036	49 446 718		
Total charges des sinistres	84 772 463	80 296 682	61 280 015		
Primes acquises	95 653 920	109 867 293	120 609 595		
% sinistres / primes acquises	88,62%	73,09%	50,81%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
<i>Inventaire 2015</i>					
Réglements cumulés	66 695 493	52 303 951	32 448 302	11 649 283	
Provisions pour sinistres	22 807 412	38 068 031	49 006 428	60 366 421	
Total charges des sinistres	89 502 905	90 371 982	81 454 730	72 015 704	
Primes acquises	95 653 920	109 867 293	124 870 028	133 925 022	
% sinistres / primes acquises	93,57%	82,26%	65,23%	53,77%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
<i>Inventaire 2016</i>					
Réglements cumulés	79 394 329	73 645 584	58 044 737	38 221 801	20 212 334
Provisions pour sinistres	11 651 158	20 746 153	32 452 035	47 844 187	65 382 667
Total charges des sinistres	91 045 487	94 391 737	90 496 772	86 065 988	85 595 001
Primes acquises	95 653 920	109 867 293	124 870 028	133 925 022	149 623 091
% sinistres / primes acquises	95,18%	85,91%	72,47%	64,26%	57,21%

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		330 556	330 556	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		14 446 703	14 446 703	
Revenu des autres placements		95 814	95 814	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		102 309	102 309	PRNT2
Total produits des placements	0	14 975 382	14 975 382	
Intérêts		3 590 672	3 590 672	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		270 352	270 352	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	3 861 024	3 861 024	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION	TOTAL
Primes	6 466 339	6 466 339
Charges de prestations	-1 830 041	-1 830 041
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-1 828 660	-1 828 660
Solde de souscription	2 807 638	2 807 638
Frais d'acquisition	-814 889	-814 889
Autres charges de gestion nettes	-1 156 148	-1 156 148
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 971 037	-1 971 037
Produits nets de placements	1 158 817	1 158 817
Solde financier	1 158 817	1 158 817
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 308 411	-1 308 411
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	239 519	239 519
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	915 914	915 914
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats		0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	332 742	332 742
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	179 764	179 764
Résultat technique	2 175 182	2 175 182
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	35 866 033	35 866 033
Provisions techniques brutes à l'ouverture	33 339 667	33 339 667

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
	1 982 029	1 303 909	1 953 989	488 070	128 742 836	8 685 919	143 156 752
Primes émises	2 077 359	1 355 348	1 882 527	867 119	134 695 405	8 685 919	149 563 677
Variation des primes non acquises	-95 330	-51 439	71 462	-379 049	-5 952 569	0	-6 406 925
Charges de prestations	341 763	-219 146	959 787	456 662	89 624 613	8 308 800	99 472 479
Prestations et frais payés	637 729	20 483	392 257	163 390	92 511 672	8 174 400	101 899 931
Charges des provisions pour prestation et diverses	-295 966	-239 629	567 530	293 272	-2 887 059	134 400	-2 427 452
Solde de souscription	1 640 266	1 523 055	994 202	31 408	39 118 223	377 119	43 684 273
Frais d'acquisition	311 353	191 923	245 147	146 458	15 360 574	163 047	16 418 502
Autres charges de gestion nettes	386 820	252 376	350 540	161 464	25 081 283	1 617 382	27 849 865
Charges d'acquisition et de gestion nettes	698 173	444 299	595 687	307 922	40 441 857	1 780 429	44 268 367
Produits nets de placements	30 787	36 830	77 734	16 237	8 068 715	66 195	8 296 498
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	30 787	36 830	77 734	16 237	8 068 715	66 195	8 296 498
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises	-1 557 039	-941 341	-1 001 080	-427 237	-741 297	0	-4 667 994
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées	472 171	45 491	136 486	100 475	15 647	0	770 270
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-192 685	-247 549	599 411	-17 619	-56 954	0	84 604
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats							0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	502 239	146 594	115 988	100 132	0	0	864 953
Solde de réassurance et/ou de récession	-775 314	-996 805	-149 195	-244 249	-782 604	0	-2 948 167
Résultat technique	197 566	118 781	327 054	-504 526	5 962 477	-1 337 115	4 764 238
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	-923 844	-252 128	-274 836	-725 805	-48 239 844	0	-50 416 457
Provisions pour primes non acquises ouverture	828 514	200 689	346 298	346 756	42 287 275	0	44 009 532
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	594 313	785 564	2 157 991	538 133	193 742 598	1 663 200	199 481 799
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-890 279	-990 446	-1 590 461	-244 861	-196 629 657	-1 528 800	-201 874 504
Autres provisions techniques clôture							
Autres provisions techniques ouverture							

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2015

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes	PRV 1 1 ^{re} colonne	6 466 339
Charges de prestations	CHV1 1 ^{re} colonne	-1 830 041
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^{re} colonne	-1 828 660
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^{re} colonne	0
Solde de souscription		2 807 638

Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-814 889
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 156 148
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 971 037

Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 158 817
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^{re} colonne	0
Solde financier	0	1 158 817

Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV1 2 ^{de} colonne	-1 308 411
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^{de} colonne	239 519
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^{de} colonne	915 914
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^{de} colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^{de} colonne	332 742
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		179 764
Résultat technique		2 175 182

Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		35 866 033
Provisions techniques brutes à l'ouverture		33 339 667
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de rapprochement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2016

LIBELLES	Rapprochement	TOTAL
Primes acquises		
Primes dérivées	PRNV11 1 ^{colonne}	149 560 676
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^{colonne}	-6 496 924
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^{colonne}	-101 896 929
Charges des provisions pour prestations n.d. diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^{colonne}	2 392 703
Solde de souscription		43 649 826

Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-16 418 502
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-27 849 863
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-44 268 365

Produits nets de placements	PRNV3	8 296 498
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^{colonne}	0
Solde financier	0	8 296 498

Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^{colonne}	-4 667 994
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^{colonne}	770 271
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^{colonne}	119 351
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^{colonne}	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	864 933
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	0	-3 913 419
Résultat technique	0	4 764 209

Informations complémentaires

Provisions pour primes non acquises clôture		-50 416 457
Provisions pour primes non acquises ouverture		44 009 533
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		198 194 000
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		-201 874 504
Autres provisions techniques clôture		0
Autres provisions techniques ouverture		0
A déduire		
Provisions diversifiées exigibles		

Tunis, le 6 Juin 2017

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES
ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 356.686.620 DT et un résultat bénéficiaire net de 7.147.047 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2016 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Opinion sur les états financiers

6- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI »** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les rapprochements entre les données comptables et celles extracomptables des créances sur les agences et succursales ont dégagé des écarts qui font actuellement l'objet de travaux d'analyse et de justification par la société (note AC612).

Vérifications spécifiques

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

9- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

10- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur..

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**
Emna Rachikou

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**
Tijani Chaabane

Tunis, le 6 Juin 2017

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES
ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2016

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2016

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2016 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2016

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 DT (HT). L'UGTT est membre du conseil d'administration de l'AMI.
- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 DT.
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT).
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT).

- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
 - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2016, le total des sommes payées par AMI en application de cette convention se sont élevées à 152 014 DT en TTC.

- Avance en compte courant accordée par l'AMI à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM. Cette convention a été renouvelée le 22 octobre 2015 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire majoré de 2 points, soit 6,75%. En 2016, cette avance a fait l'objet d'une conversion en actions dans le cadre d'une augmentation de capital de la société GMP.

- En vertu d'une convention de compte courant conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifié par un avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Cette convention a été renouvelée le 01 avril 2014 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%. Il est à noter qu'en 2016 aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Le Président du conseil d'administration a été chargé en 2015 par le conseil d'administration d'une mission exceptionnelle portant notamment sur l'étude d'une potentielle restructuration des activités de la société, l'identification des axes de son développement et la promotion de son image auprès des investisseurs et des tiers. Cette mission lui a été renouvelée en 2016 par le conseil d'administration réuni le 22/04/2016.
En contre partie de cette mission, le conseil d'administration a décidé de lui attribuer, conformément à l'article 205 du Code des sociétés commerciales, une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de 160 000 DT.
2. A l'occasion des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales, la société prend à sa charge les frais de déplacement du Président du conseil d'administration. Les frais relatifs à l'année 2016 s'élèvent à 9 426 DT.
3. La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 22/02/2016. Au titre de l'année 2016, cette rémunération se présente comme suit :
 - Un salaire brut annuel de 180 000 DT (y compris 400 litres de carburant).
 - Une voiture de fonction,
 - La prise en charge des frais de Téléphone, à concurrence de 100 D par mois.
4. Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2016 à un montant brut de 7 000 DT.
Le montant des jetons de présence servis au cours de l'année 2016 aux membres du conseil d'administration s'élève à 49 000 DT.

5. Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, membres des comités permanents issus du Conseil d'administration, est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2016 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant total servi au cours de l'année 2016 s'élève à 112 000 DT. Ce montant se détaille par comité comme suit :

- ✓ Comité stratégique : 21 000 DT ;
- ✓ Comité permanent d'audit : 21 000 DT ;
- ✓ Comité permanent de placements : 21 000 DT ;
- ✓ Comité des risques : 21 000 DT ;
- ✓ Comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT ;

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**

Emna Rachikou

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

Tijani Chaabane

AIRLINES FCP VALEURS CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 29 348 558 DT, un actif net de 29 250 328DT pour 1 890 600 parts en circulation et une valeur liquidative égale par part à 15,471 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		23 503 836	20 226 831
Obligations et valeurs assimilées		5 333 703	4 597 292
Titres OPCVM		-	-
	3.1	28 837 539	24 824 123
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	511 019	229 181
		511 019	229 181
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		29 348 558	25 053 304
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	84 551	72 367
Autres créditeurs divers	3.4	13 679	12 025
TOTAL PASSIF		98 230	84 392
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	28 563 622	24 479 037
Sommes capitalisables	3.6	686 706	489 875
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		686 706	489 875
ACTIF NET		29 250 328	24 968 912
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 348 558	25 053 304

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		1 043 457	821 821
Dividendes	4.1	835 231	615 055
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	208 226	206 766
Revenus des placements monétaires	4.3	17 852	15 536
Total des revenus des placements		1 061 309	837 357
Charges de gestion des placements	4.4	<333 909>	<312 502>
Revenu net des placements		727 400	524 855
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<40 824>	<36 214>
Résultat d'exploitation		686 576	488 641
Régularisation du résultat d'exploitation		130	1 234
Sommes capitalisables de l'exercice		686 706	489 875
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<130>	<1 234>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 690 356	<4 527 222>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<1 447 977>	907 247
Frais de négociation de titre		<22 628>	<34 339>
Résultat net de l'exercice		1 906 327	<3 165 673>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 906 327</u>	<u><3 165 673></u>
Résultat d'exploitation		686 576	488 641
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 690 356	<4 527 222>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<1 447 977>	907 247
Frais de négociation de titre		<22 628>	<34 339>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>2 375 089</u>	<u>2 760 672</u>
Souscriptions		5 655 211	6 906 953
Capital		5 426 807	6 766 553
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		108 602	107 632
Régularisation de l'exercice		119 802	32 768
Rachats		<3 280 122>	<4 146 281>
Capital		<3 132 994>	<4 108 927>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<62 700>	<65 358>
Régularisation de l'exercice		<84 428>	28 004
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>4 281 416</u>	<u><405 001></u>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		24 968 912	25 373 913
En fin de l'exercice		29 250 328	24 968 912
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		1 728 619	1 562 375
En fin de l'exercice		1 890 600	1 728 619
<u>Valeur liquidative</u>		<u>15,471</u>	<u>14,444</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>7,11%</u>	<u>-11,06%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ARTES	100 000	735 869	790 900	2,69%
ATTIJARI BANK	80 000	1 755 165	2 161 360	7,36%
BH	73 376	1 172 356	1 327 959	4,52%
BIAT	23 230	1 691 706	2 058 434	7,01%
BT	105 000	774 112	820 470	2,80%
CITY CARS	51 754	623 603	807 880	2,75%
DELICE HOLDING	35 000	470 697	542 920	1,85%
ENNAKL AUTOMOBILES	22 000	234 121	316 800	1,08%
EURO-CYCLES	30 000	388 478	1 227 090	4,18%
LAND`OR	30 000	221 825	285 060	0,97%
MAGASIN GENERAL	50 000	1 518 563	1 247 000	4,25%
MPBS	82 850	543 022	276 305	0,94%
ONE TECH HOLDING	50 000	329 599	425 500	1,45%
SAH LILAS	106 194	862 257	1 439 778	4,91%
SERVICOM	75 000	1 020 215	740 625	2,52%
SFBT	120 000	2 501 821	2 277 720	7,76%
SIMPAR	12 000	603 316	529 608	1,80%
SOTIPAPIER	50 000	249 961	205 100	0,70%
SOTUVER	8 263	32 561	31 102	0,11%
STAR	13 400	2 049 835	1 607 973	5,48%
TPR	199 000	739 811	563 170	1,92%
TUNINVEST-SICAR	31 000	352 426	306 900	1,05%
TUNISAIR	2 465 000	2 924 631	1 461 745	4,98%
TUNISIE LEASING	32 000	711 862	587 840	2,00%
UIB	26 000	466 567	475 748	1,62%
UNIMED	97 366	999 656	988 849	3,37%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		23 974 035	23 503 836	80,09%

B- Obligations et valeurs assimilés :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 12/10/2023 6,00%	1 309	1 228 876	1 245 951	4,25%
BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	423	408 618	424 941	1,45%
BTA 12/10/2018 5,50%	2 018	1 970 653	2 005 529	6,83%
BTA 15/01/2018 5,30%	1 301	1 289 190	1 351 474	4,60%
BTA 13 JANVIER 2021	300	290 850	305 808	1,04%
Total		5 188 187	5 333 703	18,17%
Total Obligations et valeurs assimilées		5 188 187	5 333 703	18,17%
Total		29 162 222	28 837 539	98,26%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	2 308 462
Actions	6 861 854
	9 170 316

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	1 643 460	254 290	1 906 274	8 524
Actions	6 252 562	-	4 796 061	< 1 456 501 >
TOTAL	7 896 022	254 290	6 702 335	< 1 447 977 >

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Amen Bank Pasteur	509 682	191 604
Achats titres à régler	< 237 >	< 6 375 >
Retenue à la source sur intérêt dépôt à vue	< 393 >	-
Intérêt sur dépôt à vue	1 967	-
Ventes titres à encaisser	-	43 952
	<u>511 019</u>	<u>229 181</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	80 217	68 641
Rémunération du dépositaire à payer	4 334	3 726
	<u>84 551</u>	<u>72 367</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 560	8 687
Redevance CMF	2 472	2 104
Retenue à la source à payer	647	1 234
	<u>13 679</u>	<u>12 025</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Capital au 1^{er} janvier 2016	24 479 037
Nombre de parts	1 728 619
Nombre de détenteurs de parts	289
Souscriptions réalisées	
Montant	5 426 807
Nombre de parts	383 222
Nombre de détenteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	3 132 994
Nombre de parts	221 241
Nombre de détenteurs de parts sortants	18
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 22 628 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 690 356
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 1 447 977 >
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	489 875
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	45 902
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	35 244
Capital au 31 décembre 2016	28 563 622
Nombre de parts	1 890 600
Nombre de détenteurs de parts	271
Taux de rendement	7,11%

3.6 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	686 576	488 641
Régularisation du résultat d'exploitation	130	1 234
	<u>686 706</u>	<u>489 875</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dividende STAR	123 280	45 900
Dividende ATTIJARI BANK	120 000	82 500
Dividende BIAT	104 000	43 701
Dividende ARTES	57 000	52 067
Dividende SFBT	48 753	22 750
Dividende CITY CARS	47 614	29 122
Dividende TPR	42 000	34 597
Dividende EURO-CYCLES	27 999	27 004
Dividende TUNISIE LEASING	32 000	35 966
Dividende SIMPAR	30 000	31 992
Dividende UNIMED	26 273	-
Dividende SAH LILAS	23 940	14 140
Dividende BT	23 400	24 000
Dividende MAGASIN GENERAL	22 500	16 500
Dividende MPBS	16 570	20 700
Dividende SOTIPAPIER	15 000	37 642
Dividende TUNINVEST-SICAR	14 975	-
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	14 300	7 000
Dividende UIB	14 300	-
Dividende MONOPRIX	12 531	-
Dividende ONE TECH HOLDING	11 250	20 250
Dividende SOTUVER	3 150	-
Dividende ADWYA	2 400	18 900
Dividende LAND`OR	1 996	-
Dividende ASSAD	-	31 080
Dividende EL WIFACK INTERNATIONAL BANK	-	13 000
Dividende AMEN BANK	-	4 000
Dividende SITS	-	2 244
	<u>835 231</u>	<u>615 055</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Revenus des BTA	208 226	201 914
Revenus de l'emprunt national	-	4 852
	<u>208 226</u>	<u>206 766</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur dépôt à vue	17 852	15 536
	<u>17 852</u>	<u>15 536</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	316 817	296 403
Rémunération du dépositaire	17 092	16 099
	<u>333 909</u>	<u>312 502</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	28 969	27 370
Honoraires du commissaire aux comptes	11 627	8 687
Autres frais	228	157
	<u>40 824</u>	<u>36 214</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des placements	0,561	0,485	0,453	0,398	0,428
Charges de gestion des placements	< 0,177 >	< 0,181 >	< 0,178 >	< 0,172 >	< 0,198 >
Revenus net des placements	0,385	0,304	0,275	0,226	0,230
Autres Charges	< 0,022 >	< 0,021 >	< 0,021 >	< 0,021 >	< 0,026 >
Résultat d'exploitation (1)	0,363	0,283	0,254	0,205	0,204
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	-	< 0,001 >	< 0,030 >
Sommes capitalisables de l'exercice	0,363	0,284	0,254	0,204	0,174
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,423	< 2,619 >	1,213	< 0,966 >	< 0,293 >
Frais de négociation de titres	< 0,012 >	< 0,020 >	< 0,014 >	< 0,025 >	< 0,032 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 0,766 >	0,525	0,053	0,064	0,852
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,645	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >	0,527
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,008	< 1,831 >	1,506	< 0,723 >	0,731
Résultat non distribuable de l'exercice	0,645	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >	0,527
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	0,019	0,034	0,010	0,146	< 0,249 >
Sommes non distribuables de l'exercice	0,664	< 2,080 >	1,262	< 0,782 >	0,278
Valeur liquidative	15,471	14,444	16,241	14,725	15,303

Ratios de gestion des placements

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,18%	1,14%	1,14%	1,14%	1,13%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,13%	0,14%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,43%	1,79%	1,63%	1,35%	1,00%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de part entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 20 697 189 DT, un actif net de 20 615 003 DT pour 3 934 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 240,214 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattachés		4 058 821	5 999 222
Obligations et valeurs assimilées		3 649 133	9 587 985
Titres OPCVM		-	-
	3.1	7 707 954	15 587 207
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 471 714	-
Disponibilités	3.3	11 517 521	4 567 002
		12 989 235	4 567 002
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-
<u>Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		20 697 189	20 154 209
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	70 332	72 992
Autres créditeurs divers	3.5	11 854	11 073
TOTAL PASSIF		82 186	84 065
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	20 028 413	19 637 244
Sommes capitalisables	3.7	586 590	432 900
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		586 590	432 900
ACTIF NET		20 615 003	20 070 144
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 697 189	20 154 209

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		559 837	720 441
Dividendes	4.1	170 974	212 787
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	388 863	507 654
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	341 574	49 406
<i>Total des revenus des placements</i>		901 411	769 847
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<281 239>	<304 018>
<i>Revenu net des placements</i>		620 172	465 829
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<31 020>	<29 323>
<i>Résultat d'exploitation</i>		589 152	436 506
Régularisation du résultat d'exploitation		<2 562>	<3 606>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		586 590	432 900
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 562	3 606
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 926 332	<1 110 012>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<1 476 554>	<804>
Frais de négociation de titres		<3 889>	<10 453>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		1 035 041	<684 763>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 035 041</u>	<u><684 763></u>
Résultat d'exploitation		589 152	436 506
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 926 332	<1 110 012>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		<1 476 554>	<804>
Frais de négociation de titres		<3 889>	<10 453>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<u><490 182></u>	<u><441 817></u>
Souscriptions			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<u><490 182></u>	<u><441 817></u>
Capital		<467 742>	<446 970>
Régularisation de l'exercice		<12 589>	<7 068>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<10 356>	<11 032>
droit de sortie		505	23 253
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>544 859</u>	<u><1 126 580></u>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		20 070 144	21 196 724
En fin de l'exercice		20 615 003	20 070 144
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		4 030	4 119
En fin de l'exercice		3 934	4 030
<u>Valeur liquidative</u>		<u>5 240,214</u>	<u>4 980,184</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>5,22%</u>	<u>-3,22%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 avril 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de cinq ans depuis sa date de constitution soit le 17 aout 2012.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2017.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	10 000	225 949	270 170	1,31%
BH	21 000	233 719	380 058	1,84%
CITY CARS	17 450	191 078	272 395	1,32%
EURO-CYCLES	6 750	64 216	276 095	1,33%
LAND`OR	20 000	125 446	190 040	0,92%
MPBS	24 949	150 587	83 205	0,40%
NEW BODY LINE	11 000	94 583	74 657	0,36%
SAH LILAS	39 956	344 299	541 724	2,62%
SFBT	5 000	113 866	94 905	0,46%
SOTIPAPIER	95 000	470 141	389 690	1,88%
STAR	3 317	535 620	398 033	1,92%
SYPHAX AIRLINES	72 350	551 072	0	0,00%
TUNINVEST-SICAR	10 000	93 968	99 000	0,48%
UNIMED	97 366	999 658	988 849	4,78%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>4 194 202</i>	<i>4 058 821</i>	<i>19,61%</i>

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AIL 2013-1 TF	15 000	600 000	619 792	2,99%
TL SUBORDONNE 2013	17 000	680 000	705 456	3,41%
Total Obligations de sociétés		1 280 000	1 325 248	6,40%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 12/10/2023 6.00%	2 441	2 292 050	2 323 885	11,23%
Total Bons du trésor assimilables		2 292 050	2 323 885	11,23%
Total obligations et valeurs assimilées		3 572 050	3 649 133	17,63%
Total		7 766 252	7 707 954	37,24%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	278 140
Bons du trésor Assimilables	2 292 050
	2 570 190

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus</u>	<u>Prix de Cession/Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	4 041 324	-	2 672 100	< 1 369 224 >
Bons du trésor Assimilables	7 549 899	180 658	7 623 227	< 107 330 >
Obligation	640 000	-	640 000	-
TOTAL	12 231 223	180 658	10 935 327	< 1 476 554 >

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificat de dépôt</u>				
BTE au 05/05/2017 – 180J – 7,10%	1 500 000	1 456 657	1 471 714	7,11%
Total BTE	1 500 000	1 456 657	1 471 714	7,11%
Total certificats de dépôts	1 500 000	1 456 657	1 471 714	7,11%
Total placements monétaires	1 500 000	1 456 657	1 471 714	7,11%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Amen Bank	1 924 909	4 559 870
Compte à terme	9 500 000	-
Intérêts courus sur dépôt a vue et compte à terme	115 765	8 915
R/S à opérer sur dépôt a vue et compte à terme	< 23 153 >	<1 783 >
	<u>11 517 521</u>	<u>4 567 002</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	67 294	69 965
Rémunération du dépositaire à payer	3 038	3 027
	<u>70 332</u>	<u>72 992</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 376	8 126
Redevance CMF	1 742	1 717
Intérêts intercalaires	285	285
Retenue à la source à payer	451	945
	<u>11 854</u>	<u>11 073</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Capital au 1^{er} janvier 2016	19 637 244
Nombre de part	4 030
Nombre de porteurs de parts	217
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts	-

Rachats effectués

Montant	467 742
Nombre de parts	96
Nombre de porteurs de parts	6

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	< 3 889 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 926 332
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	< 1 476 554 >
Droit de sortie	505
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 10 027 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	432 900
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 10 356 >

Capital au 31 décembre 2016**20 028 413**

Nombre de parts	3 934
Nombre de porteurs de parts	211
Taux de rendement	5,22%

3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	589 152	436 506
Régularisation du résultat d'exploitation	< 2 562 >	< 3 606 >
	<u>586 590</u>	<u>432 900</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Dividende ASSURANCES SALIM	-	5 674
Dividende EURO-CYCLES	9 000	6 084
Dividende STAR	32 816	15 266
Dividende AMEN BANK	-	5 754
Dividende TUNINVEST-SICAR	5 000	46 500
Dividende ASSAD	-	5 400
Dividende ATTIJARI BANK	15 000	13 500
Dividende ONE TECH HOLDING	-	1 913
Dividende SAH LILAS	11 387	6 262
Dividende SOTIPAPIER	34 986	39 132
Dividende CITY CARS	16 054	13 960
Dividende ATTIJARI LEASING	-	16 680
Dividende TPR	-	13 455
Dividende MPBS	8 840	10 269
Dividende SIMPAR	-	2 625
Dividende SIMPAR NG 2014	-	797
Dividende NEW BODY LINE	4 950	5 460
Dividende SITS	2 000	4 056
Dividende SFBT	1 168	-
Dividende UNIMED	26 273	-
Dividende LAND'OR	3 500	-
	<u>170 974</u>	<u>212 787</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Intérêts sur BTA	303 781	387 103
Intérêts sur Obligations	85 082	120 551
	<u>388 863</u>	<u>507 654</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Intérêt sur Certificat de dépôt	116 972	-
Intérêt sur Billets de trésorerie	-	-
Intérêt sur dépôt à vue	224 602	49 406
	<u>341 574</u>	<u>49 406</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	269 242	291 593
Rémunération du dépositaire	11 997	12 425
	<u>281 239</u>	<u>304 018</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Redevance CMF	20 334	21 059
Honoraires du commissaire aux comptes	10 321	8 126
Autres frais	365	138
	<u>31 020</u>	<u>29 323</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part:

<u>Données par part</u>	<u>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012 au 31/12/2013</u>
Revenus des placements	229,133	191,029	207,335	184,964
Charges de gestion des placements	< 71,489 >	< 75,439 >	< 75,299 >	< 67,124 >
Revenus net des placements	157,644	115,590	132,036	117,840
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 7,885 >	< 7,276 >	< 7,284 >	< 7,170 >
Résultat d'exploitation (1)	149,759	108,314	124,752	110,670
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,651 >	< 0,895 >	< 0,798 >	< 0,413 >
Sommes capitalisables de l'exercice	149,108	107,419	123,954	110,257
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	489,662	< 275,437 >	< 27,204 >	< 68,665 >
Frais de négociation de titres	< 0,989 >	< 2,594 >	< 1,226 >	< 1,372 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 375,331 >	< 0,200 >	< 7,425 >	13,744
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	113,342	< 278,231 >	< 35,854 >	< 56,293 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	263,101	< 169,917 >	88,897	54,377
Droit de sortie	0,128	5,770	3,557	1,993
Résultat non distribuable de l'exercice	113,470	< 272,461 >	< 32,297 >	< 54,300 >
Régularisation de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	< 2,548 >	< 0,859 >	< 1,602 >	0,073
Somme non distribuables de l'exercice	110,922	< 273,320 >	< 33,899 >	< 54,227 >
Valeur liquidative	5 240,214	4 980,184	5 146,085	5 056,030

5-2 Ratios de gestion des placements :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 21/12/2012 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,38%	1,44%	1,45%	1,32%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,14%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,89%	2,06%	2,38%	2,18%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, et autres valeurs ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout des cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2017. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS QUIETUDE 2018
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 10 922 400 DT, un actif net de 10 873 559 DT pour 2 117 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 136,306 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2018, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		4 285 871	3 591 500
Obligations et valeurs assimilées		3 296 260	3 902 671
Titres OPCVM		-	-
	3.1	7 582 131	7 494 171
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	977 188	-
Disponibilités	3.3	2 363 081	3 073 836
		3 340 269	3 073 836
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		10 922 400	10 568 007
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	40 363	38 780
Autres créditeurs divers	3.5	8 478	7 718
TOTAL PASSIF		48 841	46 498
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	10 609 942	10 331 759
Sommes capitalisables	3.7	263 617	189 750
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		263 617	189 750
ACTIF NET		10 873 559	10 521 509
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 922 400	10 568 007

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		315 631	315 463
Dividendes	4.1	142 602	109 677
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	173 029	205 786
Revenus des placements monétaires	4.3	133 532	51 585
<i>Total des revenus des placements</i>		449 163	367 048
Charges de gestion des placements	4.4	<158 683>	<159 786>
Revenu net des placements		290 480	207 262
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<19 109>	<17 447>
Résultat d'exploitation		271 371	189 815
Régularisation du résultat d'exploitation		<7 754>	<65>
Sommes capitalisables de l'exercice		263 617	189 750
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 754	65
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		647 220	<632 941>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<232 270>	40 876
Frais de négociation de titres		<1 140>	<6 631>
Résultat net de l'exercice		685 181	<408 881>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		685 181	<408 881>
Résultat d'exploitation		271 371	189 815
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		647 220	<632 941>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		<232 270>	40 876
Frais de négociation de titres		<1 140>	<6 631>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<333 131>	<28 850>
Souscriptions			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<333 131>	<28 850>
Capital		<326 117>	<29 456>
Régularisation de l'exercice		<18 558>	<370>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<5 989>	<542>
droit de sortie		17 533	1 518
<u>Variation de l'actif net</u>		352 050	<437 731>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		10 521 509	10 959 240
En fin de l'exercice		10 873 559	10 521 509
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		2 186	2 192
En fin de l'exercice		2 117	2 186
<u>Valeur liquidative</u>		5 136,306	4 813,133
<u>Taux de rendement</u>		6,71%	-3,73%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti par le gestionnaire de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 14 juin 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières sa durée de vie est de cinq ans depuis sa date de constitution soit le 04 octobre 2013.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2018.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du FCP.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	8 500	193 075	229 644	2,10%
ATTIJARI LEASING	7 215	180 419	142 071	1,30%
BH	32 424	354 884	586 810	5,37%
CITY CARS	6 795	100 254	106 070	0,97%
EURO-CYCLES	7 800	144 620	319 043	2,92%
LAND`OR	30 000	185 206	285 060	2,61%
MPBS	33 000	226 476	110 055	1,01%
SAH LILAS	26 100	252 601	353 864	3,24%
SERVICOM	28 853	499 641	284 923	2,61%
SFBT	1 880	41 819	35 684	0,33%
SITS	29 575	66 071	61 132	0,56%
SOPAT	50000	143488	60200	0,55%
SOTIPAPIER	130 000	643 454	533 260	4,88%
STAR	3 858	634 901	462 952	4,24%
SYPHAX AIRLINES	30 000	229 616	0	0,00%
TELNET HOLDING	20 000	101 420	70 880	0,65%
TPR	17 950	68 174	50 798	0,47%
TUNINVEST-SICAR	10 000	106 869	99 000	0,91%
UNIMED	48 683	499 829	494 425	4,53%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>4 672 817</i>	<i>4 285 871</i>	<i>39,24%</i>

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations des sociétés				
AIL 2014-1 TF	10 000	600 000	614 784	5,63%
ATL 2014-1	10 000	600 000	627 840	5,75%
TL 2012-1 B TF	10 000	587 400	607 733	5,56%
Total Obligations des sociétés		1 787 400	1 850 357	16,94%
 <u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 15/01/2018 5,30%	1 400	1 379 500	1 445 903	13,24%
Total Bons du trésor assimilables		1 379 500	1 445 903	13,24%
Total obligations et valeurs assimilées		3 166 900	3 296 260	30,18%
Total		7 839 717	7 582 131	69,42%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	675 042
	675 042

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	618 729	-	382 259	< 236 470 >
Obligations	595 800	133 440	733 440	4 200
TOTAL	1 214 529	133 440	1 115 699	< 232 270 >

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTE au 31/05/2016 - 190 J - 7,10%	1 000 000	971 105	977 188	8,95%
Total BTE	1 000 000	971 105	977 188	8,95%
Total certificats de dépôts	1 000 000	971 105	977 188	8,95%
Total placements monétaires	1 000 000	971 105	977 188	8,95%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Compte à terme	1 500 000	-
Amen Bank Pasteur	838 550	3 068 908
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	30 664	6 160
R/S à opérer sur dépôt à vue et compte à terme	< 6 133 >	< 1 232 >
	2 363 081	3 073 836

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Frais de gestion à payer	38 741	37 195
Frais de dépositaire à payer	1 622	1 585
	40 363	38 780

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 319	6 324
Redevance CMF à payer	917	899
Retenue à la source à payer	242	495
	8 478	7 718

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Capital au 1^{er} janvier 2016	10 331 759
Nombre de part	2 186
Nombre de porteurs de parts	135
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts	-
Rachats effectués	
Montant	326 117
Nombre de parts	69
Nombre de porteurs de parts	4
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 1 140 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	647 220 >
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 232 270 >
Droit de sortie	17 533
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 10 804 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	189 750
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 5 989 >
Capital au 31 décembre 2016	10 609 942
Nombre de parts	2 117
Nombre de porteurs de parts	131
Taux de rendement	6,71%

3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	271 371	189 815
Régularisation du résultat d'exploitation	<u>< 7 754 ></u>	<u>< 65 ></u>
	<u>263 617</u>	<u>189 750</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Dividende SFBT	1 222	-
Dividende EURO-CYCLES	5 320	4 056
Dividende STAR	35 494	7 143
Dividende ATTIJARI LEASING	10 101	8 658
Dividende TUNINVEST-SICAR	5 000	19 696
Dividende SAH LILAS	7 439	4 040
Dividende UNIMED	13 136	-
Dividende SOTIPAPIER	26 000	28 884
Dividende CITY CARS	6 251	2 537
Dividende MPBS	6 600	7 874
Dividende ATTIJARI BANK	12 750	10 500
Dividende TPR	6 000	11 500
Dividende LAND`OR	4 332	-
Dividende SITS	2 957	2 707
Dividende SIMPAR	-	1 500
Dividende SIMPAR NG 2014	-	582
	<u>142 602</u>	<u>109 677</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Intérêts sur BTA	59 522	59 360
Intérêts sur Obligations	113 507	146 426
	<u>173 029</u>	<u>205 786</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Intérêt sur Certificat de dépôt	83 040	-
Intérêt sur dépôt à vue	50 492	51 585
	<u>133 532</u>	<u>51 585</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	152 276	153 302
Rémunération du dépositaire	6 407	6 484
	<u>158 683</u>	<u>159 786</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Redevance CMF	10 860	10 990
Honoraires du commissaire aux comptes	8 064	6 324
Autres frais	185	133
	<u>19 109</u>	<u>17 447</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

<u>Données par part</u>	<u>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014 au 31/12/2014</u>
Revenus des placements	212,170	167,909	162,168
Charges de gestion des placements	< 74,956 >	< 73,095 >	< 63,922 >
Revenus net des placements	137,214	94,814	98,246
Autres produits			
Autres charges	< 9,026 >	< 7,981 >	< 7,752 >
Résultat d'exploitation (1)	128,188	86,833	90,494
Régularisation du résultat d'exploitation	< 3,663 >	< 0,030 >	< 0,108 >
Sommes capitalisables de l'exercice	124,524	86,803	90,386
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	305,725	< 289,543 >	< 72,971 >
Frais de négociation de titres	< 0,538 >	< 3,033 >	< 1,652 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<109,716 >	18,699	< 17,553 >
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	195,470	< 273,877 >	< 92,176 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	323,657	< 188,044 >	< 1,682 >
Droit de sortie	8,282	0,694	2,571
Résultat non distribuable de l'exercice	203,752	< 273,183 >	< 89,605 >
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 5,104 >	< 0,140 >	< 1,128 >
Somme non distribuables de l'exercice	198,648	< 273,323 >	< 90,733 >
Valeur liquidative	5 136,306	4 813,133	4 999,653

5-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014 au 31/12/2014</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,48%	1,45%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,16%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,46%	1,73%	1,79%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout des cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.